LA GRANDE PROFESSION DANS L'HISTOIRE DU RÉGIME ÉCOSSAIS RECTIFIÉ SOURCES, PROBLÈMES ET PERSPECTIVES

par Roger Dachez

Les différents articles et les documents dont le lecteur a pu prendre connaissance dans les pages qui précèdent confèrent à cette livraison de *Renaissance Traditionnelle* un caractère exceptionnel à plus d'un titre.

En premier lieu – je n'y reviens qu'un instant mais je tiens à le souligner – le récit de l'invention du Fonds B.-F. de Turckheim par Antoine Faivre, que ce dernier a bien voulu nous livrer, est aussi extraordinaire que le fut la mise au jour d'une source aussi essentielle à la connaissance du Régime Écossais Rectifié (RER) dès son premier essor. Qu'il me soit ici permis de dire que lorsque notre maître et ami Antoine Faivre nous remit copie du fonds, voici près de vingt ans, nous ne mesurions pas vraiment – et moi le tout premier – ce que représenteraient le travail nécessaire à sa transcription patiente et finalement sa publication, laquelle a enfin lieu, en partie du moins, pour ce qui a directement trait à la Grande Profession. Qu'il soit ici très profondément remercié de la confiance qu'il nous a accordée et de nous avoir permis d'accomplir cette tâche.

Ensuite, c'est bien la première fois qu'une publication scientifique des *Statuts et Règlements*, des aspects rituels propres à l'Ordre des Grands Profès et des deux Instructions fondamentales de l'Ordre est rendue possible. Soulignons-le d'emblée pour ne plus y revenir : ce sont-là les seuls textes authentiques de la Grande Profession, rendant un compte exact de ses structures, de ses principes, de ses usages. C'est sous cette forme, et sous aucune autre, que la Grande Profession vécut, de 1778 à 1830, date à laquelle le dernier Grand Profès vivant en France, Joseph-Antoine Pont, exécuteur testamentaire de J.-B. Willermoz, en fit la transmission et le dépôt à Genève, où la Grande Profession devait prospérer dans le silence jusqu'à nos jours.

Enfin, et c'est le troisième point sur lequel je voudrais insister en préambule, nous devons situer cette publication majeure parmi celles – finalement peu nombreuses – qui ont eu trait à la Grande Profession au cours des décennies écoulées.

Si l'on excepte la publication d'une version de l'*Instruction secrète pour la réception des Profès* (ainsi que du *Dialogue après la réception d'un frère Grand Profès*), en annexe du livre de Paul Vulliaud, *Joseph de Maistre franc-maçon*[1], et celle de l'*Instruction secrète des Grands*

1. Nourry, Paris, 1926 ; rééd. Archè, Milan, 1990.

Profès dont une première édition complète fut procurée par A. Faivre en annexe à l'ouvrage célèbre de René Le Forestier en 1970[2], il faut surtout mentionner trois contributions intéressantes par la richesse de leur information et par les problèmes qu'elles soulèvent :

1. L'article publié en 1969 par Maharba dans la revue *Le Symbolisme*[3], texte énigmatique et inspiré, dont l'auteur, dissimulé sous un pseudonyme, dira plus tard qu'il s'était agi « d'une mise au point officielle», pour mettre fin aux « légendes » mais aussi aux « rumeurs ». J'y reviendrai.
2. L'étude de Pierre Noël, publiée dans le n°168 de *R.T.*, faisant le point des connaissances actuelles relatives aux origines de la Grande Profession et à son histoire jusqu'à nous et analysant les principales dispositions de ses *Statuts et Règlements*[4]. L'article de Maharba – véritablement fondateur – y est déjà reproduit. J'y renvoie le lecteur.
3. Qu'il me soit permis d'ajouter, pour le lecteur désireux d'une vision synthétique de ce problème complexe dans l'histoire générale du RER, l'article que j'ai récemment donné à la revue *Villard de Honnecourt* : «Le Rite Écossais Rectifié et la Grande Profession – Un peu de lumière sur un secret de fondation », n°94, 1er trimestre 2015, p. 129-150. On y trouve aussi une reproduction intégrale de l'article de Maharba.

Il ne me parait pas exagéré d'affirmer que la présente livraison de *R.T.* constituera sur ce sujet la publication majeure des quarante-cinq dernières années. Elle forme du reste, d'une façon que j'oserais presque qualifier de providentielle, une sorte de suite logique et de point d'orgue à ce qui l'a précédée : Maharba, après un long silence documentaire à son propos, nous avait « officiellement » averti que la Grande Profession n'avait jamais cessé d'exister mais qu'elle suscitait alors (en 1969 !) bien des confusions ; P. Noël et moi-même en avons retracé la naissance et les principaux développements historiques[5]; la documentation contenue dans notre revue livre à présent aux chercheurs une édition définitive de ses textes fondamentaux.

Il est sans doute désormais possible de parler sérieusement de la Grande Profession…

Qu'est-ce que la Grande Profession ?

La Grande Profession est-elle un grade, une dignité ou même une « ordination » – voire une « consécration » ? Telles sont les questions que l'on se pose encore parfois de nos jours, et notamment depuis une petite cinquantaine d'années, c'est-à-dire depuis que le sujet a été redécouvert par ceux qui étudient et mettent en œuvre le RER. En dépit des fantaisies et parfois des falsifications, ce sont pourtant autant de questions auxquelles l'histoire a fourni des réponses aussi précises que dépourvues de toute ambiguïté.

2. *La Franc-maçonnerie templière et occultiste aux XVIIIe et XIXe siècles*, Aubier, Paris, 1970 ; rééd. La Table d'Emeraude, Paris, 1987. Il faut également signaler qu'une publication partielle de ce texte avait été faite par Ostabat (*alias* Jean Saunier) dans *Le Symbolisme*, n°389, Avril-Juin 1969, p. 264-278, en annexe d'un article sur « Les Chevaliers Profès de la Stricte Observance Templière et du Régime Écossais Rectifié – Documents inédits ». R. Amadou dira que cette première publication de Saunier avait été effectuée « par autorisation, voire par ordre »…

3. « A propos du RER et la Grande Profession », n°391, Octobre-Décembre 1969, p. 63-67.

4. « La Profession », octobre 2012, p. 231-267.

5. On peut aussi trouver des données numériques précises sur la réception des Grands Profès au cours du XVIIIe siècle et des premières années du XIXe dans l'article très documenté de l'*Eq. a Questionae Studiosa* (*alias* A. Bernheim), « Notes à propos du Rite Écossais Rectifié », *Acta Macionica,* vol. 11 (2001), p.79-145.
Une première liste de cinquante-neuf noms, à jour en 1782, avait toutefois été publiée dans Steel-Maret, *Archives secrètes de la franc-maçonnerie*, Lyon 1893, *reprint* Paris, 1985, p. 16-20.

Les deux premiers articles des *Statuts* de l'Ordre en donnent une définition qui a traversé les siècles :

> Art. 1. La Grande Profession de l'Ordre des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte, est l'acte par lequel les Chevaliers, et les frères des classes inférieures du même Ordre qui en seraient trouvés dignes, sont initiés, après les épreuves requises, à la connaissance des mystères de l'ancienne et primitive franc-maçonnerie, et sont reconnus propres à recevoir l'explication et le développement final des emblèmes, symboles et allégories maçonniques.
>
> Art. 2. La Profession se fait en deux temps ou actes, qui exigent chacun des engagements particuliers, relativement à leur objet. Le premier uniquement destiné à indiquer la nécessité et le but des initiations, n'est que préparatoire au second. Le Chevalier qui est admis à faire ce premier acte, acquiert par là le simple titre de Profès ou de Chevalier admis à la Grande Profession, à laquelle il est invité à se préparer sérieusement. Le second, qui est le dernier terme de la Grande Profession, donne seul le titre de Grand Profès. Chacune de ces classes a un Mot particulier pour servir aux frères à se reconnaître entre eux.

Tout ce qui peut s'éloigner de cette définition d'origine, s'éloigne du même coup de ce que fut et doit demeurer la Grande Profession – au risque de devenir autre chose et de devoir, par conséquent, porter un autre nom…

La nécessité de cette structure est apparue très tôt à Willermoz puisque les premières assemblées eurent lieu dès la fin de l'année 1778, dans le sillage du Convent des Gaules tenu à Lyon du 25 novembre au 10 décembre.

Les assemblées de la Profession et de la Grande Profession suivaient un cérémonial très simple. Nous en livrons ici les principaux extraits :[6]

Ouverture

> Les frères étant assemblés, décorés de leurs croix de Chevaliers, le Président bat un coup d'avertissement et dit : A l'ordre mes Frères.
> Ils se mettent tous au signe de Compagnon Maçon, debout, face tournée à l'Orient, le Président fait la prière pour l'ouverture.
> Ensuite les frères se placent en cercle. Le Président donne à sa droite les deux mots des deux classes, l'un après l'autre, et ils lui reviennent par sa gauche.[7] Après quoi les frères s'asseyent et commencent la séance.

6. Ms 5475 pièce 1, Bibliothèque municipale de Lyon.

7. « S'il se trouve à l'assemblée quelques Chevaliers Profès, ils se mettent en rang pour la passe du premier mot et s'en retirent pour la passe du second ». (*Statuts*, art. 37).